

L'équipée judiciaire de Paul Calassi

Condamné à la prison, ce handicapé est relâché faute de geôle adaptée.

La vie de Paul Calassi a basculé le 5 mai 1992. Il était sur la tribune du stade de Furiani qui s'est écroulée avant le coup d'envoi du match Bastia-OM. Il en est resté paralysé des membres inférieurs. Divorcé, son épouse a obtenu une pension alimentaire que Calassi conteste et ne paie pas. Sa femme l'attaque en justice. Pendant la procédure, l'état de santé de Calassi s'est aggravé. A 56 ans, on lui a posé un anus artificiel et il vit avec une sonde urinaire. Il se déplace en fauteuil médicalisé. En octobre, il est condamné à Grasse, par défaut, à deux ans de prison dont six mois ferme pour «non paiement d'une pension alimentaire». La peine n'est pas exécutée. Sa femme porte à nouveau plainte. Le 10 janvier il est condamné à un an de prison, avec un mandat d'arrêt.

Rescousse. Mercredi vers 8 heures, Calassi se présente, avec son avocat Jean-Michel Mariaggi, au parquet de Bastia. A midi, Calassi attend toujours. Il décide de se rendre dans un café pour vider sa poche urinaire. Les policiers en faction lui interdisent de sortir. Prestations de l'avocat. Des amis de Calassi, connu en Corse car il a souvent représenté les victimes de Furiani dans les médias, arrivent à la rescousse. Vers 13 heures, une magistrate lui signifie enfin le mandat d'arrêt. Une ambulance doit le conduire à la maison d'arrêt de Borgo. Mais l'ambulancier refuse de le prendre en charge, vu son état, sans certificat médical. Puis un médecin expert juge que «son état n'est pas compatible avec une incarcération normale».

Les discussions reprennent; une cellule pour handicapé existe à Borgo. Il y est donc conduit vers 17 heures. Nouvelle difficulté: «Lafameuse cellule pour handicapé a été transformée en bureau du gardien chef», raconte l'avocat. Le médecin attaché à l'établissement pénitentiaire estime que l'état du patient n'est pas compatible avec la détention. Vers 20 heures, Calassi se retrouve à l'hôpital, dans une chambre sécurisée et gardée. Dans la soirée, un autre médecin expert émet des «réserves sur la compatibilité de son état psychologique avec la détention».

Finalement, explique-t-on au tribunal de Bastia, «après avoir repris contact avec le service d'exécution des peines de Grasse, il a été décidé de le relâcher. Mais monsieur Calassi devra repasser en jugement».

MARC PIVOIS

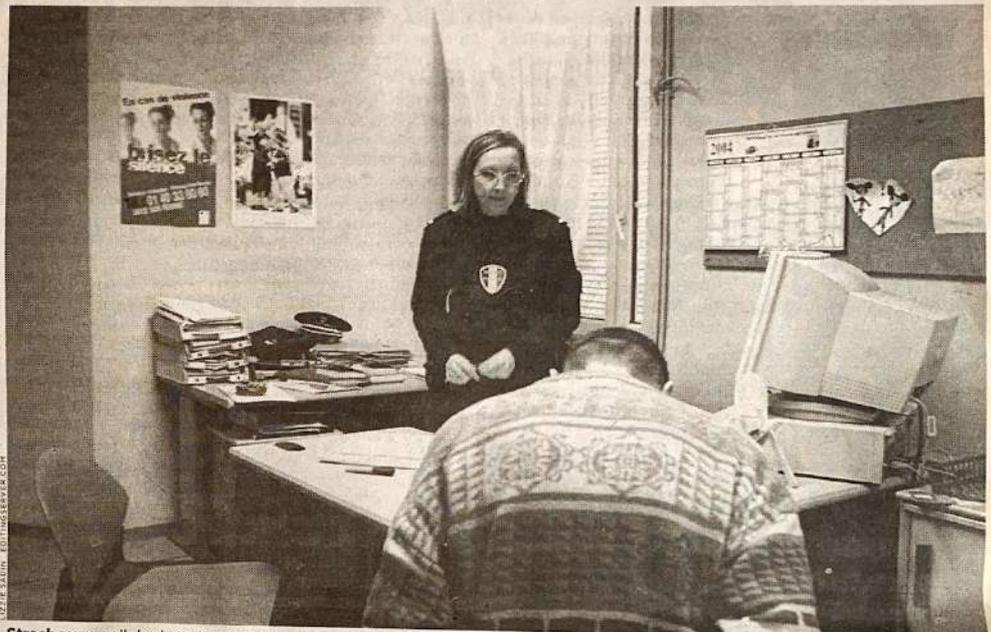
Le viol entre époux proche du code pénal

La proposition de loi de «lutte contre les violences à l'égard des femmes» discutée au Sénat.

Les violences conjugales, c'est comme les enfants qui meurent du sida en Afrique, tout le monde est contre. Le débat politique se limite à une question d'argent: combien? En Espagne, la loi intégrale contre «les violences de genre» va coûter 60 millions d'euros au ministère des Affaires sociales pour son seul lancement. La proposition de loi de «lutte contre les violences à l'égard des femmes et notamment au sein des couples» dont il va être question aujourd'hui au Sénat ne coûtera pas un centime: l'article 40 interdit au Parlement d'aggraver les charges financières.

Rédigé par le sénateur socialiste de l'Aude Roland Courteau, le texte a failli unir contre lui des féministes se détestant, celles qui dénoncent la «victimisation» des femmes et celles qui luttent, au contraire, pour une meilleure reconnaissance des violences sexistes. Avant son examen par la commission des lois, l'article 1^{er} énonçait: «Est puni d'une peine d'emprisonnement de trois ans le fait par toute personne de se livrer de façon habituelle à des actes de violence physique ou psychologique sur son conjoint, son ex-conjoint, son concubin ou son ex-concubin.»

L'introduction de l'élément psychologique, l'apparition d'une peine spécifique de trois ans, trop lourde pour certains faits, pas assez pour d'autres, ont suscité des réactions très critiques au sein même du Parti socialiste: «Cette proposition n'a pas de famille, pas d'histoire, juste un père qui a rédigé son pe-



Strasbourg, cellule de traitement des violences intrafamiliales. Dans le texte de loi, seuls les volets répressifs ont été retenus.

tit truc dans son coin alors qu'on travaille depuis des années sur la question», regrette Laurence Rossignol, chargée de la question femmes au PS. «Une fois votée, les parlementaires vont se dire: "On est quittes pour un bail, que les bonnes femmes viennent pas nous emmerder à nouveau."» Roland Courteau ne comprend pas: «Ça fait des années que je reçois des femmes victimes de violences physiques, psychologiques et sexuelles, ça m'a incité à prendre le taureau par les cornes.» L'article 1^{er} a finalement disparu.

Après son passage en commission des lois, le texte socialiste (auquel a été adjointe une proposition communiste) tient en cinq points strictement répressifs: la circonstance aggravante qui alourdit les peines, actuellement retenue pour les violences commises par le conjoint ou le concubin de la victime, est étendue au pacse; cette circonstance aggravante sera appliquée aux anciens compagnons, anciens maris ou partenaires; elles s'appliquera aussi au meurtre commis au sein du couple, la

peine de réclusion passant de trente ans à la perpétuité; l'incrimination du viol entre époux, concubins et partenaires, que la jurisprudence reconnaît déjà, sera explicitement établie dans le code pénal; enfin, la définition d'une obligation spécifique d'éloignement du domicile commun dans le cadre d'un contrôle judiciaire et du sursis avec mise à l'épreuve sera inscrite dans le code pénal. Cette disposition est la seule qui répondra aux urgences listées par les associations de terrain.

Les volets prévention, aide aux victimes, formation des professionnels, éducation des jeunes qui agrémentaient les propositions socialistes et communistes ont tous été boulés par la commission des lois. Le gouvernement soutiendra ce texte et un amendement tout aussi consensuel: le relèvement de l'âge du mariage des filles de 15 à 18 ans, comme les garçons, pour lutter contre les mariages forcés (1).

BLANDINE GROSJEAN

(1) 1200 mineures se marient chaque année.

Fanny, 18 ans, morte pour une embrouille de quartier

Un jeune homme a avoué avoir poignardé la jeune fille samedi soir dans une rue de Tourcoing.

Lille de notre correspondante

Fanny Lembé, 18 ans, est morte samedi soir, poignardée sur le seuil de sa maison, à Tourcoing (Nord). La jeune fille préparait un bac comptabilité et jouait au Tourcoing Football Club. Elle était française d'origine congolaise, son agresseur est français d'origine portugaise. De là à conclure au crime raciste? Personne ne franchit ce pas, dans sa rue du quartier populaire de Bellescontre, près du centre-ville.

«C'est arrivé pour une bêtise», raconte Elisabeth, la tante de Fanny. Une bagarre entre un garçon et une fille, croit-elle savoir. Fanny était plus forte, le garçon a eu honte devant ses amis, il a appelé son frère. Et puis quelqu'un a jeté un caillou

et cassé une vitre chez le garçon. Sa famille a pensé que c'était Fanny. Alors la mère du garçon a appelé des gens de sa famille. Ils étaient une trentaine, ils sont venus chercher Fanny et ils l'ont poignardée comme une chèvre. C'était prémédité. Quand on vient

«Pas un médecin, pas un psychologue. On aurait aimé voir le maire, le préfet. La famille est seule avec sa douleur.»

Charles, ami d'enfance de Fanny

avec des couteaux, des battes de base-ball, des chaînes de vélo, c'est pas pour une sympathique conversation.»

Ni vol ni coups. Les policiers de Tourcoing sont plus prudents: «Nous ne connaissons pas le fond du problème. Il semblerait que le point de départ soit une

embrouille entre un gamin de 15 ans et la victime, un contentieux très récent. Il n'y a eu ni vol, ni coups. Tout ce qu'on sait, c'est qu'au lieu de s'expliquer entre adultes, certains ont cru bon de sortir des armes. Ils étaient 10 à 15 de chaque côté.» Sur les cinq personnes gardées à vue, tous de la même famille, un jeune homme de 23 ans a avoué hier matin avoir porté le coup de couteau.

Interminables rues de modestes maisons de brique dans un quartier ouvrier. Sur les sonnettes, les noms sont portugais, italiens, français, arabes, polonais, belges, et puis la seule famille africaine de la rue, celle de Fanny. Hier, la paroisse Saint-Jacques, juste à

côté, a ouvert une salle pour accueillir la famille de Fanny, venue de Belgique, de la région parisienne et aussi d'Allemagne.

Entraide. La maison est trop petite, le conseil de famille déborde sur le trottoir. Une vieille dame congolaise à l'air défait, emmitoufflée dans une couverture, elle se laisse embrasser par une dame blonde. C'est la grand-mère de Fanny. Plusieurs habitants viennent la prendre dans les bras. «C'était une maison pleine d'enfants», raconte Charles, un grand blond à la voix douce, ancien voisin, aujourd'hui éducateur à Metz. Fanny était la sœur de son copain d'enfance. «On est peinés. Et pourtant, pas un médecin, pas un psychologue... On aurait aimé voir le

maire, le préfet. Les gens sont seuls avec leur douleur.» Une Portugaise, dans un attroupelement: «Même à son pire ennemi, on ne souhaite pas ça.» Sur le pas de sa porte, Lucia, qui se dit «pas portugaise, italienne», tape ses mains: «Mamma mia, c'est la pire des choses qui puisse arriver à une mère. Celui qui a fait ça, il mérite pareil.» Elle aussi a un carreau cassé. Un membre de la famille de Fanny a cru qu'elle avait indiqué au groupe de Portugais où se trouvait la maison de la jeune fille. La tante de Fanny s'approche: «Ne vous inquiétez pas, Madame, on ne va pas tuer tous les Portugais! Dans ma rue, il y a des Portugais, mais je ne les attaque pas.»

HAYDÉE SABÉAN